

Une affaire bien embrouillée !

Après l'Amicale Laïque, puis la municipalité, on attend la déclaration de la Communauté de Communes



Une affaire bien embrouillée !

Une chose est sûre : la Ludothèque va devoir déménager, de même que la CASA, Club d'AdolescentS de l'Amicale Laïque qui aussi est basée au 5 quai Jaubert, à Condom.



À cette adresse, s'élève le bâtiment des anciens Bains Douches, remarquable surtout quand on le contemple du quai en face, avec la cathédrale qui se dresse en fond de paysage. C'est dans cette bâtisse, propriété de la commune, que la ludothèque était installée gracieusement depuis novembre 1992. Au départ, une convention avait été établie avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Mais en 2016, un transfert de compétence a lieu entre le CCAS et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et voilà la Ludothèque qui se retrouve dans le giron du CIAS.

C'est donc bien à la Communauté de Communes de la Ténarèze (CCT) que la mairie a laissé la disposition du 5 quai Jaubert. Il semble que, depuis lors, l'entretien des bâtiments devraient revenir à la CCT. Or, en 2016, le maire de Condom de l'époque était également président de la CCT, un mélange des genres qui a sans doute tout compliqué.

En août 2020, un orage a aggravé l'état des lieux dont l'entretien laissait à désirer. Le plafond de la salle de jeux s'est en partie effondré, heureusement en l'absence du public. Impossible dorénavant de l'accueillir en toute sécurité. L'équipe de la ludothèque a dû se résoudre à se transporter à l'extérieur dans les jardins et à externaliser au maximum toutes ses activités.

À son arrivée en tant que maire, Jean-François Rousse, a décidé de récupérer le bâtiment du 5 quai Jaubert, en raison du projet de rénovation du Centre Salvandy, pour y reloger la police municipale.

Qui devait informer la principale intéressée, à savoir l'Amicale Laïque, de cette obligation future de déménager ?

L'Amicale Laïque dans une lettre ouverte [1] s'interroge à ce sujet : "Le jeu offre un moment de plaisir. Mais il éduque aussi à accepter les règles, à respecter les autres, à se maîtriser pour gagner ... C'est-à-dire que la Ludothèque mérite qu'on reconnaisse son utilité sociale et donc le caractère indispensable de son bon fonctionnement.

Devant le silence de la municipalité condomoise, son absence, son désintérêt, l'Amicale Laïque s'interroge !"

C'est sans doute à cette dernière phrase que Jean-François Rousse fait allusion dans un communiqué transmis [2], ce jour, à la presse, en ce début de semaine. Il y réagit à l'article de notre consœur de la Dépêche parue le 10 septembre et il juge inexact les propos tenus par Mireille Rozès, la présidente de l'Amicale Laïque.

Mais n'est-ce pas là au contraire la vraie vérité ? Selon cette dernière, l'association n'avait pas encore reçu en fin de semaine dernière la moindre notification officielle indiquant que les bâtiments occupés devaient être libérés.

Alors, qui aurait dû avertir l'Amicale Laïque, la mairie, la C.C.T. ? On peut penser qu'il y a les obligations légales - sans doute du ressort de la C.C.T. - et ce qui relève du simple domaine de la correction ou de la courtoisie.

Pendant ce temps-là, à la Ludothèque, on continue de jouer.

Au 5 quai Jaubert, il n'y a plus qu'un accueil avec un passage rapide pour les utilisateurs qui viennent récupérer leurs prêts, échanger leur jeux.

La responsable, Anne Mazé, a totalement modifié le fonctionnement. Ainsi, au lieu de jouer à l'intérieur, on occupe l'espace jardin à disposition.

Des itinérances ont été développées avec des rendez-vous réguliers à Montréal-du-Gers, Gazaupouy et à la base de loisirs de Gauge, à Condom.



Ainsi, avant la reprise scolaire, à la fin août, des animations ont été organisées dans deux quartiers différents de Condom, Teste et les Pyrénées ; ces demi-journées ont remporté un vif succès auprès des enfants mais aussi à la satisfaction des parents.

Les soirées en ligne du vendredi vont redémarrer attirant surtout les jeunes parents dans la trentaine, contraints à rester au domicile, et accros aux jeux connectés.

Parce que souvent, on considère à tort qu'une ludothèque est destinée plutôt aux jeunes enfants, mais non, elle attire des usagers de tous âges. La ludothèque pourrait donc faire sien le slogan publicitaire archi-connu, apparu il y a longtemps, en 1947, dans le journal Tintin : "Pour les jeunes de 7 à 77 ans".

[1] Le texte transmis à la presse par Mireille Rozès intitulé "L'Amicale Laïque s'interroge."

En effet c'est par deux lignes à la fin d'un article de La Dépêche du 29 mars 2021 que nous avons appris le déménagement de la Ludothèque, envisagé par le conseil municipal. Fallait-il y croire ?

La Ludothèque est installée quai Jaubert depuis novembre 1992 par convention avec le CCAS. D'ordinaire un locataire est avisé directement par son bailleur...

Lors de l'orage d'août 2020 le bâtiment des Bains Douches, très mal entretenu, a subi un grave dégât des eaux : le plafond de la salle de jeux s'est en partie effondré, heureusement en l'absence du public. Depuis ce jour aucune réparation n'a été effectuée, rendant l'activité de la Ludothèque plus difficile.

L'équipe de la Ludothèque n'a pas baissé les bras pour autant et c'est toujours 6000 joueurs par an qu'elle rencontre, et la Fête du Jeu, avec son joli manège, a été un vrai moment de rencontre fin mai. Les animations cet été, la journée des quartiers le 27 août (à Teste et dans le quartier des Pyrénées) montrent bien son souci de développer le lien social. Et parce que tous les publics méritent d'être touchés, la Ludothèque va vers les habitants de la Ténarèze lors de ses itinérances.

Le jeu offre un moment de plaisir. Mais il éduque aussi à accepter les règles, à respecter les autres, à se maîtriser pour gagner ... C'est à dire que la Ludothèque mérite qu'on reconnaisse son utilité sociale et donc le caractère indispensable de son bon fonctionnement.

Devant le silence de la municipalité condomoise, son absence, son désintérêt, l'Amicale Laïque s'interroge !

[2] : Et ci-après l'intégralité du communiqué du maire de Condom en date de ce lundi 13 septembre :

Sans surtout polémiquer mais juste en réponse aux propos inexacts de l'Amicale Laïque, en ma qualité de Maire, je précise simplement que le bâtiment des anciens bains douches est propriété de la commune de Condom qui met ce lieu gracieusement à disposition de la Communauté de Communes de la Ténarèze (CCT), qui de ce fait doit en supporter l'entretien, tout comme avertir les utilisateurs des éventuels changements à venir. Contrainte de quitter le Centre Salvandy en raison des travaux envisagés dans le cadre du nouveau projet, la Police Municipale se doit de déménager, situation qui s'impose à nous. Or, ce service important pour la sécurité des habitants a besoin à la fois de visibilité et d'espace car amené à se développer dans les années futures. C'est pourquoi, nous avons indiqué à la CCT depuis plus d'un an, et ce dès notre élection, notre intention de récupérer le dit bâtiment. Toutefois, soucieux du relogement des activités inhérentes notamment la ludothèque, nous avons proposé plusieurs autres lieux possibles dont un tout récemment qui nous paraît des plus pertinents. Je ne doute pas un seul instant qu'une solution rapide va être trouvée. Quoiqu'il en soit, s'agissant de la quiétude et du bien-être de nos concitoyens, je ne braderai jamais la sécurité des Condomoises et des Condomois.

Jean-François Rousse, Maire de Condom